



Santé Estrie

Partenaires pour un véritable réseau

Volume 3, numéro 3

Mai 2009

Ententes contractuelles 2009-2010 entre l'Agence et les établissements de l'Estrie

C'est sur la base de la nouvelle démarche de décentralisation, annoncée en 2008 par le ministre de la Santé et des Services sociaux, que l'Agence a convenu des ententes contractuelles avec chacun des établissements de la région de l'Estrie.

Le ministre a confié à notre région, ainsi qu'à deux autres régions, le mandat d'exercer une plus grande autonomie, tel que le recommandait le Rapport Castonguay, en révisant les relations entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et les agences, de même que le lien contractuel entre les agences et les établissements. L'implantation graduelle de cette nouvelle culture de gestion se veut un moyen incontournable pour améliorer la performance du réseau.

C'est donc dans ce nouveau contexte que les établissements de la région ont été invités, pour une deuxième année consécutive, à déposer à l'Agence leur offre de service 2009-2010 à la population de l'Estrie. En tant qu'instance responsable de

l'allocation des ressources aux établissements et de la coordination de l'ensemble des services, de leur qualité et de leur pertinence, l'Agence s'est assurée que les offres de service incluaient des mesures d'amélioration de l'accessibilité aux services et de la productivité, de l'annualisation des engagements 2008-2009 et des efforts afin d'atteindre les cibles 2010, malgré l'absence de budget de développement.

Pour soutenir les établissements dans ce changement de pratique, l'Agence a fourni aux directions générales le matériel nécessaire à l'élaboration de leur offre de service, notamment les écarts aux cibles ministérielles et les diverses mesures relatives à la performance. Les établissements ont

transmis leur projet d'offre de service à l'Agence au début du mois d'avril. Après analyse, l'Agence a rencontré individuellement les directions générales des établissements pour en discuter et convenir d'ajustements lorsque nécessaire.

Lors de son assemblée du 6 mai 2009, le conseil d'administration de l'Agence a adopté les offres de service 2009-2010 des treize établissements publics de l'Estrie. Dès lors, les offres de service tiennent lieu de contrat et feront l'objet de suivi de gestion au cours de la prochaine année. Il s'agit d'un deuxième pas formel dans l'implantation du nouveau lien contractuel entre l'Agence et les établissements.

Reconduction des budgets des établissements et du soutien financier aux organismes communautaires

L'Estrie dispose d'un budget brut de 700 730 538 \$ (une subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de 639 893 423 \$ et des revenus estimés à 60 837 115 \$) pour dispenser les services de santé et les services sociaux à la population des sept MRC en 2009-2010. Cette somme est répartie entre les treize établissements publics et les trois établissements privés conventionnés de l'Estrie. Quant aux organismes communautaires, ils verront leur enveloppe budgétaire indexée, et ce, de 1,4 %.

Le MSSS a, en effet, transmis à l'Agence l'enveloppe budgétaire de la région le 3 avril 2009. Dès la réception de l'enveloppe de crédits, selon la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux, l'Agence dispose d'un délai de trois semaines pour faire connaître aux conseils d'administration des établissements de la région le montant alloué pour leur budget de fonctionnement. Ceux-ci bénéficient d'un délai similaire pour adopter un budget en équilibre et le transmettre à l'Agence ainsi qu'au MSSS.

L'enveloppe régionale de crédits comprend, entre autres, le coût de la progression du personnel dans les échelles salariales, l'indexation découlant des conventions collectives, la variation du coût des parts de l'employeur et de l'indexation des subventions des organismes communautaires.

Le conseil d'administration de l'Agence, lors de son assemblée du 6 mai 2009, a décidé de :

- Reconduire les budgets des établissements pour 2009-2010 en y incluant les paramètres d'indexation identifiés par le MSSS;
- Reconduire le soutien financier (base et spécifique) indexé des organismes communautaires pour 2009-2010 selon le taux prescrit par le MSSS, soit 1,4 % des subventions;
- Adopter le budget initial de chacun des établissements pour 2009-2010.

Prévenir l'obésité chez les enfants, une question d'équilibre

M^{me} Renée Cyr, agente de planification, de programmation et de recherche au Service de prévention/promotion de la santé à la Direction de santé publique et de l'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie, a récemment publié son premier livre.

Cet ouvrage, intitulé « Prévenir l'obésité chez les enfants, une question d'équilibre » et édité par le CHU Sainte-Justine, propose des moyens concrets pour contrecarrer le fléau de l'obésité chez les enfants.

Pour y parvenir, un médecin de famille qui consacre la plus grande partie de sa pratique aux enfants explique, dans un premier temps, à partir d'exemples concrets, les courbes de croissance et la façon de les interpréter. Le médecin propose, dans un deuxième temps, un modèle pour prévenir l'obésité dès la petite enfance. Les chapitres qui suivent illustrent les applications de ce modèle, à travers différentes situations que vivent des parents, des professionnels ou des éducateurs en milieu de garde.

Cet ouvrage traite, de façon plus générale, des choix alimentaires, du temps dédié à l'exercice, de l'omniprésence de l'écran, des horaires chargés des parents et des enfants, etc. Il parle également de l'art d'être parent, de la confiance mutuelle, du développement de l'estime de soi et de l'image corporelle.

Le livre est disponible dans la plupart des pharmacies et des librairies.

Bravo Renée et bonne lecture!



Désignations

Nous désirons souligner les nominations suivantes :



Commission infirmière de l'Estrie (CIRE) :

M^{me} Danielle Lareau, infirmière et directrice adjointe à la Direction de l'organisation des services de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie, comme infirmière désignée par le président-directeur général de l'Agence pour la durée non écoulée du mandat de M^{me} Linda Dieleman se terminant en novembre 2010, dans la mesure où elle conserve les qualités requises.

Les assemblées du conseil d'administration

La prochaine assemblée du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie aura lieu à la date suivante :

- Le lundi **22 juin 2009**

Les assemblées du conseil d'administration sont publiques, se tiennent dans les locaux de l'Agence et débutent à 19 h. Les assemblées publiques sont précédées d'une séance de travail privée à 17 h.

Ce bulletin d'information est produit par l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie.

Toute reproduction est autorisée à condition de mentionner la source.

*Pour toute information supplémentaire sur un des sujets, vous pouvez communiquer avec l'Agence au numéro **819 566-7861**.*

*Nous vous invitons à visiter le site Internet de l'Agence à l'adresse : **www.santeestrie.qc.ca***

**Agence de la santé
et des services sociaux
de l'Estrie**

Québec 

300, rue King Est, bureau 300
Sherbrooke (Québec) J1G 1B1